

Q3281X0010

II.4. Qualité et protection des eaux souterraines

II.4.A - Qualité des eaux

La qualité des eaux captées et distribuées par les réseaux communaux est régulièrement suivie par la D.D.A.S.S. en application de la réglementation sanitaire et entre autre de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1971. La D.D.A.S.S. effectue assez régulièrement des analyses bactériologiques sur les réseaux de distribution et 2 fois par an des analyses plus complètes sur les captages.

II.4.A.a - Réseau de Pithiviers le Vieil

Les eaux - non traitées - sont actuellement de bonne qualité bactériologique. Cependant dans le passé la situation a été moins satisfaisante (70 % seulement de résultats conformes sur la période 1978-82.

Sur le plan chimique on signalera des teneurs en nitrates comprises entre 25 et 40 mg/l c'est-à-dire un peu inférieures à la dose maximale admissible fixée à 50 mg/l. Les autres paramètres sont en général compris entre les valeurs suivantes et sont également conformes à la réglementation des eaux potables :

- | | | | |
|-----------------------|--|--------------|----------------------|
| - turbidité | : 3 à 6 (quelques valeurs plus fortes) | - fer total | : < 0,05 à 0,10 mg/l |
| - P.H. labo | : 7,15 à 7,8 | - chlorures | : 16 à 23 mg/l |
| - résistivité | : 1900 à 2200 | - sulfates | : 15 à 23 mg/l |
| - T.H. | : 26 à 29° | - nitrites | : < 0,01 mg/l |
| - T.A.C. | : 22 à 25° | - fluor | : 0,23 mg/l (11/82) |
| - matières organiques | : 0,05 à 0,30 mg/l | 02- ammonium | : < 0,01 à 0,02 |

II.4.A.b - Réseau de Bouzonville (y compris Chêne)

Les 2 anciens captages de Bouzonville et de Chêne, peu profonds, peu protégés et situés dans les bourgs étaient pollués principalement par les nitrates, c'est ainsi que l'on a noté 140 mg/l de NO_3 en 11/78 et 164 mg/l en 6/80 au forage de Bouzonville.

Les eaux du nouveau forage mis en service en mars 1982 sont conformes à la réglementation. Toutefois les teneurs en nitrates qui lors des essais en septembre 1981 n'étaient que de 33 mg/l ne sont pas négligeables.